

Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 30 juin 2020, se réunit à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Charles GALLET, Maire.

Présents : Irène Badin, Michel Bontoux, Maryline De Roeck, Maxime Durand, Jean-Luc Fayet, Isabelle Ferroud, Isabelle Fournier, Jean-Charles Gallet, Colette Gruffaz, Sylvie Haller, Alda Lacan, Jean-Pierre Lovet, Sébastien Montfollet, Sébastien Ollagnier, Maud Pitault, Yoann Saugey, Sébastien Terrier, Ludovic Vincent.

Excusé : Sandrine Taramasz pouvoir Sébastien Terrier

Secrétaire de séance : Michel Bontoux

Approbation de la séance précédente

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité

Points inscrits à l'ordre du jour

1- Installation de 2 nouveaux conseillers municipaux et intégration dans les commissions municipales

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception en mairie le 22 juin de la démission de :

- Mme Laetitia BENEDETTI
- M. Thomas MARTINON

Le code électoral prévoit dans son article L270 complété par la circulaire NOR/INT/A/1405029C du 13 mars 2014 qu'un conseiller démissionnaire est remplacé par la personne présente sur la même liste qu'elle, non encore élue au conseil municipal et venant immédiatement après le dernier élu sur la liste (telle qu'elle a été déposée en sous-préfecture).

Le mandat du conseiller municipal suivant de liste débute dès la vacance du siège et le maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures, sauf si l'intéressé y renonce de manière expresse, dans les formes fixées à l'article L 2121-4 du CGCT pour la démission.

Monsieur le Maire dit que Mme Sylvie HALLER et M. Yoann SAUGEY font désormais partie du conseil municipal. Le tableau du conseil mis à jour a été adressé à la Sous-préfète de la Tour du Pin.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'INTÉGRER** M. Yoann SAUGEY aux commissions : urbanisme – cadre de vie – animation et vie associative
- **D'INTÉGRER** Mme Sylvie HALLER à la commission parcours éducatif

VOTE Abstention : 0

Contre :0

Pour : 19 dont 1 pouvoir

La proposition est adoptée à l'unanimité DEL202007001

Délégués au CCAS

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE REMPLACER** Mme Laetitia BENEDETTI par Mme Sylvie HALLER
- Considérant que l'élection des membres du CCAS peut se faire **à main levée** si le conseil municipal le décide à l'unanimité.

Abstention : 0

Contre :0

Pour : 19 dont 1 pouvoir

La proposition est adoptée à l'unanimité DEL202007002

Délégué à la Caisse des écoles

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE REMPLACER** Mme Laetitia BENEDETTI par Mme Sylvie HALLER
- Considérant que l'élection des membres de la CDE peut se faire **à main levée** si le conseil municipal le décide à l'unanimité.

Abstention : 0

Contre :0

Pour : 19 dont 1 pouvoir

La proposition est adoptée à l'unanimité DEL202007003

Correspondant défense :

Compte tenu que le poste de correspondant défense doit être désigné parmi les membres du conseil municipal.

Proposition de désigner M. Ludovic VINCENT - titulaire / maintien de Michel Bontoux - suppléant.

Abstention : 0

Contre :0

Pour : 19 dont 1 pouvoir

La proposition est adoptée à l'unanimité DEL202007004

2- Commission de contrôle des listes électorales

Conformément à l'article R. 7 du code électoral, des commissions de contrôle des listes électorales doivent être instituées dans chaque commune par le Préfet après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission et n'ayant pas de délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.
- 2 autres conseillers municipaux qui appartiennent à la deuxième liste

La commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales (contrôle a posteriori des inscriptions et des radiations validées par le Maire) et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

Jean-Charles GALLET présente la liste des membres proposés dans l'ordre du tableau. Il recueille l'accord des membres suivants pour assurer ces fonctions :

Titulaires

Michel BONTOUX

Jean-Luc FAYET

Irène BADIN

Sylvie HALLER

Ludovic VINCENT

Suppléants

Isabelle FERROUD

ALDA LACAN

Maryline DE ROECK

Yoann SAUGEY

3- Arrêtés du Maire et décisions prises dans le cadre des délégations

Date	Forme	Objet
16/06/20	Arrêté	Délégation de fonction – Isabelle Ferroud – Intercommunalité
16/06/20	Arrêté	Délégation de fonction – Maud Pitault - Finances, budgets et à l'urbanisme
16/06/20	Arrêté	Délégation de fonction – Maryline De Roeck - Prévention et développement social
16/06/20	Arrêté	Délégation de fonction – Alda Lacan - Relations avec l'équipe éducative et les parents d'élèves

16/06/20	Arrêté	Délégation de fonction – Sébastien Montfollet - Forêt de Vallin
16/06/20	Arrêté	Délégation de fonction – Sébastien Ollagnier - Développement des nouvelles technologies d'information et de communication
16/06/20	Arrêté	Délégation de fonction – Jean-Luc Fayet - Relations avec les associations
29/06/20	Décision	Remboursement de frais élastique pour les couturières – 99,50 €
30/06/20	Décision	Signature d'un contrat « Parcours emploi compétences » d'une durée d'un an à compter du 6 juillet 2020 – 22h30 hebdomadaires
30/06/20	Arrêté	Nomination des 6 membres non élus du conseil d'administration du CCAS

4- Conseil d'administration de l'ACCORA

Monsieur le Maire informe que la commune a un siège au conseil d'administration de l'association « ACCORA », domiciliée chemin des écoliers.

Il propose de désigner Jean-Pierre LOVET.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19 dont 1 pouvoir

La proposition est adoptée à l'unanimité

DEL202007005

5- Initiation aux notions d'urbanisme

Le Maire présente :

1/ la hiérarchie des normes : Il existe un ensemble de lois qui visent à harmoniser l'aménagement de l'espace et définissent les règles de l'urbanisme en France. Ces lois permettent de traduire les objectifs d'aménagement des différentes collectivités publiques, et donnent des règles auxquelles se conformer, une hiérarchie des normes, ou encore des limitations administratives.

2/ Les grandes lois relatives à l'urbanisme :

- La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, couramment appelée **loi SRU**, est un texte complexe qui a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France.
- La loi engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite **Grenelle II** ou ENE modifie sensiblement le régime des documents d'urbanisme et procède à un « verdissement » de ceux-ci.
- La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite **ALUR** confirme la place centrale des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et développe le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) initié par la loi ENE.

3/ Le SCoT Nord-Isère approuvé par le comité syndical, le 12 juin 2019. Un territoire de 735 km², regroupant 68 communes, dont l'attractivité est renforcée par un positionnement stratégique entre Lyon, Grenoble et Chambéry. Soit 3 intercommunalités - plus de 191 000 habitants :

- Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)
- Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné (CCCND)
- Communauté de communes des Vals du Dauphiné (CCVDD)

Il constitue le document de référence en matière de planification urbaine sur le Nord-Isère.

4/ PLUi : Outil juridique de gestion du droit du sol, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document réglementaire qui définit les règles d'usage des sols sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné. Ce document juridique s'impose à tous. Il sert de référence à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation des sols, comme par exemple les permis de construire.

Le PLUi OUEST des Vals du Dauphiné a été approuvé le 19 décembre 2019 et applicable début 2020.

5/ Les autorisations d'urbanisme :

- Certificat d'urbanisme d'information et opérationnel
- Déclaration préalable
- Permis de construire
- Permis d'aménager

6- Cession de terrain : parcelle AK 609

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le plan de division établi par le cabinet de géomètres « Agate » concernant la cession par la commune au profit de M. et Mme Boiron.

La parcelle AK 609 d'une superficie de 345 m² a cédé à M. et Mme BOIRON est issu de la division de la parcelle AK 4.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité avait proposé cette cession au prix de 0,30 € le mètre carré.

Il est proposé au conseil municipal,

D'ACCEPTER la proposition de cession du terrain au profit de M. et Mme BOIRON Benoît parcelle AK 609 d'une superficie de 345 m² au prix de 0,30 € le mètre carré.

DIT que les frais notariaux et de géomètres sont à la charge de l'acquéreur.

DE CHARGER Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires et utiles à cette cession.

Abstention : 0

Contre :0

Pour : 19 dont 1 pouvoir

La proposition est adoptée à l'unanimité DEL202007006

7- Fin du crédit-bail par anticipation

Monsieur le Maire expose que M. Nicolas MALJOURNAL, boucher a sollicité la fin du crédit-bail par anticipation des locaux utilisés actuellement pour son activité.

Il rappelle que les crédits baux relatifs aux commerces, sis route de Clos Janin ont été signés le 30 juillet 2007 à l'étude notariale de Maître Maury pour une durée de 15 ans.

Le local a une superficie d'environ 70 m².

Un diagnostic technique global (obligatoire pour les immeubles de plus de 10 ans) sera établi par la société DEKRA.

La vente sera conclue moyennant le prix de 5 745.74 €, TVA incluse au taux de 20 %. Le prix hors taxe s'élève à 4 788.12 € pour une vente à passer au mois de septembre suivant dans le tableau annexé au crédit-bail de l'époque.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil,

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer l'acte notarié pour la vente à passer avec M. Nicolas MALJOURNAL.

DIT que la commune a opté pour la soumission du prix de vente à la TVA

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour la signature de la régularisation du règlement de copropriété

D'AUTORISER Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Abstention : 0

Contre :0

Pour : 19 dont 1 pouvoir

La proposition est adoptée à l'unanimité DEL202007007

Compte rendu des adjoints

Jean-Pierre LOVET – Administration générale, parcours éducatif, scolaires et périscolaires

Scolaire

- Effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 245 enfants (23 inscriptions enregistrées à ce jour)
- Conseil d'école : remerciements adressés par l'équipe enseignante pour la gestion et la réactivité du personnel communal et des élus lors de la crise du COVID. Les parents d'élèves remercient également l'équipe éducative pour leur bienveillance.
- Fonctionnement de l'école en effectif total à compter du 18 juin
- Bilan des pertes pour la collectivité :

- Salaires (heures non travaillées) : 40 000 €
- Restauration scolaire perte de recette 23 000 € (soit 7 600 repas) et 3 300 € pour la garderie.
- Défraiement des dépenses occasionnées par le COVID en cours.
- Achat de matériel sur l'année scolaire 2019-2020 : 1 copieur couleur, 1 frigo et 1 micro-onde, 2 ordinateurs portables.
- Projet label numérique déposé pour l'acquisition de tablettes, ordinateurs portables, visualiseurs pour les classes élémentaires - subvention des services de l'État sollicitée de 7 000 €.
- Départ en retraite de Mme Sylvie BOUVIER au 31/08/20. Travail sur les emplois du temps du personnel pour réaffecter les heures de travail.
- Proposition d'achat de matériel pour faciliter l'entretien des locaux par les agents.
- Réunion commission scolaire prévue le jeudi 16 juillet à 19 heures

Colette GRUFFAZ « affaires sociales »

1^{ère} réunion du CCAS le 8 juillet 2020 à 18 heures.

Sébastien TERRIER « Cadre de vie »

Personnel technique : augmentation des effectifs

- Signature d'un contrat aidé avec M. Yannick Cruz-Mermy, agent polyvalent avec une dominante maintenance des bâtiments, contrat de droit privé d'une durée d'un an renouvelable – Aide de l'Etat de 35 %.
- Signature d'un contrat d'alternance au 28/09/20, de Zoé COMTE diplômé préparé brevet en espace verts.

Adressage : travail repris par la commission, commencé en 2018 avec un diagnostic de la Poste, travail de l'association Histoire et Patrimoine sur des propositions de dénomination des voies.

Rappel de la demande initiale, travail nécessaire pour l'arrivée de la fibre et faciliter les services de secours en cas d'incidents sur la commune.

Il est impératif de faire une Information à la population au préalable.

Réhabilitation du bâtiment de la Poste : le projet a pris du retard avec la crise sanitaire de la covid, il faudra compter un an pour la livraison du projet. Le recours à un architecte est nécessaire.

Voirie : Travail sur la sécurisation du chemin de Gourgeolas et l'aménagement de sécurité RD51 Route de Doissin et route de La Tour du Pin

Vidéo protection : Visite d'une commune, et RDV pris avec 2 entreprises pour établir des devis.

Changement de véhicule : un seul véhicule pour 3 agents. Idée de la commission voir s'il est possible de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique avec une reprise de l'ancien kangoo.

Travaux d'élagage du chemin du Moulin : beaucoup d'arbres sont tombés ou ont souffert des lourdes chutes de neige de cet hiver. Les travaux doivent être fait pendant l'été

Automatisation des toilettes de l'église au village à l'étude pour permettre d'ouvrir des sanitaires décentes au public.

Petites incivilités Jean-Charles GALLET a demandé une intervention des gendarmes

Isabelle FOURNIER « informations, communications & démarches participatives

Présentation de la communications interne existante, à développer entre élus et avec les agents communaux.

Etat des lieux de la communication externe existante et des pistes de réflexion pour améliorer la diffusion des informations à un maximum d'habitants de tous âges.

Travail sur l'intégration de membres extérieurs au conseil.

Maxime DURAND « Animations, vie associatives & culture »

Le prêt de matériel a repris pour les associations et les particuliers.

Questions diverses

- Yoann Saugey demande s'il existe un système de renvoi d'appel en dehors des horaires du secrétariat. Jean-Charles Gallet répond qu'un système d'astreintes élus sera étudié.
- Colette Gruffaz interroge sur l'existence d'analyse de l'eau de l'Hien, réponse de Sébastien Terrier voir avec le SMABB si des analyses sont faites.
- Sébastien Ollagnier fait part d'un problème d'un riverain de l'Hien qui souhaite couper sa haie avec un risque de créer des embâcles. Jean-Charles rappelle les obligations des riverains sur l'entretien des riverains des cours d'eau.
- Sébastien Terrier informe que certains pêcheurs l'ont contacté pour aider à nettoyer les cours d'eau.
- Jean-Pierre Lovet précise que le SMABB intervient uniquement quand il y a un intérêt collectif.
- Logement de l'OPAC, Route de Doissin, Sébastien Ollagnier demande s'il existe un accord entre la mairie et l'OPAC pour l'entretien des bas-côtés. Jean-Pierre Lovet intervient pour rappeler à l'interdiction des produits phytosanitaires.
- Précision de Sébastien Terrier sur l'importance de signaler de lignes téléphoniques décrochés en mairie afin que la commune puisse les inscrire sur la plateforme dédiée et éviter d'éventuels coupures causées par manque d'entretien des lignes.
- Absence du panneau de limitation zone 30 au centre bourg depuis 7 mois, enlevé lors des travaux de la Place de Vaux. Il sera demandé aux services techniques de faire le nécessaire.
- Isabelle Ferroud informe de l'installation du conseil communautaire le jeudi 9 juillet 2020.
- Ludovic Vincent demande pourquoi il y a tant de micro coupure sur la commune. Sébastien demandera des relevés au correspondant ENEDIS.

Fin de séance à 21 heures 30